



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Locations meublées touristiques

Question au Gouvernement n° 4819

Texte de la question

LOCATIONS MEUBLÉES TOURISTIQUES

M. le président. La parole est à Mme Florence Lasserre.

Mme Florence Lasserre. Madame la ministre déléguée chargée du logement, si nous pouvons être fiers des actions que nous avons menées en matière de logement depuis cinq ans,...

Une députée du groupe LR . Ah bon ?

Mme Florence Lasserre. ...avec le financement de nouveaux logements sociaux ou encore le vote des dispositifs MaPrimeRénov' et Loc'Avantages, nous devons regarder les difficultés qu'il reste à résoudre sur le sujet et trouver des solutions. Elles sont très difficiles à imaginer dans des territoires en zone tendue et touristique, comme chez moi au Pays basque ou dans les grandes métropoles, où vivre sur la terre qui nous a vus naître – le projet d'une vie – se heurte aux prix élevés du foncier, à ceux des locations qui ne correspondent plus aux revenus des habitants, ou encore au choix de certains propriétaires de sortir leurs biens du marché de la location classique pour les transformer en meublés de tourisme.

Ce dernier phénomène est encouragé par les avantages qui y sont attachés, notamment fiscaux et financiers : louer son bien en meublé touristique est plus rentable. Mais quand un bien sort du parc de la location longue durée, c'est un ménage qui est contraint de chercher un nouveau toit, ou encore un étudiant qui ne peut se loger dans une métropole car le loyer y est trop élevé.

Madame la ministre déléguée, mon propos n'est pas de condamner les locations de meublés sur de courtes durées. Quand elles sont occasionnelles, elles rendent service aux propriétaires et bien souvent aux territoires en déficit d'hébergements touristiques, mais je m'inquiète du nombre croissant de biens transformés en meublés de tourisme, qui laissent les territoires sans solution pour loger les familles, les étudiants et les saisonniers qui y vivent et qui les font vivre.

Quelles évolutions envisagez-vous pour aider les territoires comme le Pays basque, la Corse ou Paris, afin de convaincre ou de contraindre les propriétaires de meublés à s'engager sur des contrats locatifs de longue durée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée du logement.

Mme Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement. Vous avez raison d'appeler l'attention sur la question des locations touristiques de courte durée. Ces locations, dans certains cas, sont positives parce qu'elles sont simplement un complément de revenus pour des personnes qui mettent en location provisoirement

leur résidence principale. La question se pose et le problème survient lorsque ces locations détournent du marché immobilier des biens qui devraient servir à des familles pour s'installer.

Sur ce sujet, nous avons en réalité été très actifs pendant le quinquennat. Tout d'abord, nous avons travaillé avec les grandes collectivités concernées pour définir les besoins et mettre en place une feuille de route, qui a été adoptée en février 2021. Sur cette base, nous avons négocié avec les grandes plateformes, Airbnb et les autres, qui ont enfin accepté, après une discussion assez longue, de soumettre la publication des annonces à un numéro d'enregistrement, lui-même demandé par les communes, ce qui signifie que les communes peuvent exiger que les biens soient enregistrés et que cet enregistrement soit accordé uniquement si le propriétaire s'engage, lorsqu'il met sur le marché un bien pour de la location saisonnière, à compenser en mettant également un bien sur le marché pour de la location en résidence principale. Cette mesure est à présent appliquée à Paris, à Bordeaux, ainsi qu'à Biarritz – vous parliez du Pays basque.

L'étape d'après, c'est une interface plus facile pour permettre aux communes de contrôler. Ensuite, bien sûr, c'est le reste des mesures de la politique du logement, qui doit continuer d'être la plus efficace possible. Je pense au bail réel solidaire, qui est une bonne manière de développer de l'accession à la propriété à des prix abordables. Je pense à Loc'Avantages, le nouveau dispositif fiscal que nous avons introduit et qui incitera des propriétaires à mettre ou remettre sur le marché de la location en résidence principale. Je pense à l'encadrement des loyers, qui peut également être une manière de lutter contre la vie chère. Et nous rouvrons la possibilité de candidater dans la loi 3DS – relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale – que vous venez d'adopter.
(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)

Données clés

Auteur : [Mme Florence Lasserre](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4819

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 février 2022](#)